

20191209_DL_06

OBJET :

Médiation mobile : plan de
financement

Date de convocation :
3 décembre 2019

Date de séance :
9 décembre 2019

Date d'affichage :
10 janvier 2020

Membres en exercice : 46

Membres présents : 16

Membres votants : 29

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE D

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le

ID : 080-258004365-20191209-191209_CS_DEL6-DE

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre 2019 à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Ernest CANDELA, Jean-Marie BLONDELLE, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Yannick DESSAINT, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Didier REMY, Hubert CAPELLE, François DEBEUGNY, François DURIEUX, Fabrice FRION, et Anna-Maria LEMAIRE.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE
Jean-Claude RENAUX à Ernest CANDELA
Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Patricia POUPART à Claude DEFLESSELLE
Jean-Philippe DELFOSSE à Jean GORRIEZ
Hervé MENTION à Yannick DESSAINT
Annie VERRIER à Denis DEMARCY
Jean-Claude PRADEILHES à Philippe COCQ
Julien HERNANDEZ à Olivier JARDE
Gérard CARON à Anna-Maria LEMAIRE
Florence RODINGER à Laurent PARSIS
Emile FOIREST à Didier REMY

La « Médiation Numérique » désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Le numérique est aujourd'hui de plus en plus présent dans la vie de Français. Toutefois, 13 millions de Français demeurent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu Internet, et se sentent en difficulté avec ses usages.

Pour répondre à cette préoccupation sociétale, le Président propose au Comité syndical de s'engager dans une démarche d'accompagnement des collectivités et de leurs habitants par le développement d'un service de médiation numérique nomade mutualisé, à destination plus particulièrement des zones rurales. Le projet repose sur le volontariat des EPCI qui participeraient à hauteur du nombre de journées de médiation organisées sur leur territoire.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le projet de médiation numérique mobile présenté par le Président de Somme Numérique,

Considérant l'intérêt pour Somme Numérique de proposer cette offre de services mutualisée qui complète les projets existants et vient soutenir les actions des EPCI et autres organisations du département de la Somme,

DELIBERE

Article 1 : La mise en œuvre du service de médiation numérique mobile est approuvée.

Article 2 : La contribution correspondante est fixée à 500€ TTC par jour de journées pour la facturation. Tout adhérent intéressé par le service s'engage à 80 journées par année civile dès la première année.

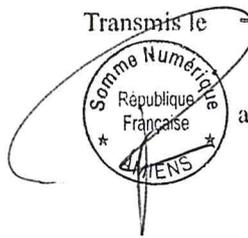
Article 3 : Le montant total des dépenses prévisionnelles comprend l'investissement initial à hauteur de 55 580€ HT ainsi que les dépenses de fonctionnement pour une durée de 2 ans, à hauteur de 177 500€ TTC.

TOTAL PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES TOTALES	233 080,00 €	
REGION	46 616,00 €	20,00%
FEDER	73 232,00 €	31,42%
BANQUE DES TERRITOIRES	30 000,00 €	12,87%
SOMME NUMERIQUE	83 232,00 €	35,71%

Article 4 : Le Président est autorisé à déposer les demandes de financement correspondantes et à signer toute convention de financement relative à ce projet, qui deviendra effectif après recueil d'un engagement minimum de 80 journées par année civile auprès des adhérents de Somme Numérique.

Le Président de Somme Numérique
Certifie que ce document a été

Transmis le 9 JAN. 2020



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité